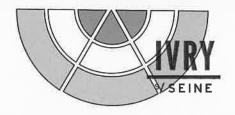
SZ/EG



Arrêtés municipaux

STATIONNEMENT EXTRAIT DU REGISTRE

RUE MOÏSE (V.C.) RUE MAURICE GUNSBOURG (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que pour les besoins d'un tournage de film («La cage») effectué par la société Mandarin Télévision – 22 rue de Paradis – 75010 Paris représentée par M. Florent Cocâtre, du stationnement va être neutralisé rues Moïse et Maurice Gunsbourg par la production, agissant pour son propre compte,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes afin de permettre le stationnement de véhicules techniques liés au tournage :

Rue Moise

- à compter du 4 juillet 2023 à 9 heures jusqu'au 7 juillet 2023 à 20 heures :
 - Neutralisation de six places de stationnement côté impair soit un linéaire de 30 mètres <u>au</u> droit du n°11,

Rue Maurice Gunsbourg

• à compter du 4 juillet 2023 à 9 heures jusqu'au 6 juillet 2023 à 20 heures :

S/SEINE

- Neutralisation de dix places de stationnement côté impair sur le tronçon compris entre le n°20 et la rue Jean Mazet soit un linéaire de 50 mètres,

ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de la société Mandarin Télévision représentée par M. Florent Cocâtre.

94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Mandarin Télévision 22 rue de Paradis 75010.

FAIT EN MAIRIE, LE 2 9 JUIN 2023

PUBLIE SUR ivry94.fr LE 3 0 JUIN 2023 Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine et par délégation VR Clement Pecqueux

Adjoint au Maire

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service Déplacements Étationnement

Nathalie Leberthon

Direction Espaces Publics